

Le marais de Saint-Ponce à la Francheville



Objectif : Préserver, par la maîtrise foncière, le marais de Saint Ponce, zone humide remarquable en raison de sa remarquable richesse biologique et de son rôle vis à vis de la ressource en eau.

Acquéreur :	Commune de La Francheville
Surface :	4,2 ha
Montant des acquisitions :	18 000 euros
Plan de financement :	Commune de La Francheville: 50%
	Agence de l'Eau : 50%

Contexte :

Un site d'une grande valeur écologique...

Le marais de Saint-Ponce est localisé sur la commune de la Francheville au sud de Charleville-Mézières, en bordure de la Vence, affluent de la Meuse. D'une superficie d'un peu plus de 24 ha, il constitue le plus vaste site naturel de la vallée de la Vence. Le marais n'a pas été identifié dans des inventaires de milieux naturels tels que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Pourtant, il abrite une faune rare et diversifiée : amphibiens (tritons,...),



Photo : AERM/PC

La Vence

oiseaux (Chouette hulotte, Martin pêcheur, Bergeronnette des ruisseaux, Lorient, Bouvreuil,...), papillons (Cuivré des marais,...), ainsi que des habitats humides très divers (roselières, boisements humides, prairies, mares, etc.).

...dégradé par certains aménagements

En 1995, la création d'un fossé d'assainissement par l'association foncière de Saint-Marceau, et ce malgré un avis négatif formulé lors de l'étude d'impact liée au remembrement en 1994, entraîne l'assèchement du marais et sa dégradation.

Enjeux et Objectifs :

Cette zone humide, localisée sur le lit majeur de la Vence, en bordure immédiate, est inondée fréquemment et joue donc un rôle fondamental vis-à-vis de la ressource en eau.



Prairie humide pâturée

Elle assure :

- une régulation hydraulique : le marais joue un rôle d'éponge en permettant d'une part l'expansion des crues de la Vence (et donc la limitation des crues en aval), et d'autre part le soutien d'étiage, en alimentant la Vence pendant les périodes plus sèches,
- l'épuration des eaux de la Vence et de la nappe sous-jacente, par filtration des nutriments, polluants et matières en suspension en provenance de son bassin versant.



Aulnaie-frênaie

De plus, cette zone abrite une grande mosaïque d'habitats humides, ainsi que de nombreuses espèces animales et végétales rares et protégées, et joue donc un rôle important en terme de réservoir de biodiversité.

Ce site, fortement menacé par les aménagements dont il a fait l'objet, et qui entraînent son assèchement, nécessitait donc une protection pérenne, en raison de sa biodiversité et de son rôle fonctionnel hydraulique et hydrologique important.

Cette protection était d'autant plus pertinente qu'elle constitue aussi une action complémentaire aux travaux de renaturation entrepris sur la Vence.

Modalités de l'opération

Depuis 1998, la commune s'efforce donc d'acquérir les parcelles de terrains de la zone afin d'en être le seul propriétaire. Parallèlement, en 2001, elle engage également la réalisation d'une étude écologique et d'un plan de gestion, réalisé par l'association du REgroupement des Naturalistes ARDennais (RENARD).

En 2004, elle demande la participation financière de l'Agence pour l'acquisition de plusieurs parcelles d'une surface totale de plus de 4 ha dans le marais pour un total de 18 000 euros.

Réalisation et résultats :

La commune possède aujourd'hui plus de la moitié de la surface totale du marais et devrait procéder à sa réhabilitation et à la mise en place d'une gestion pérenne, qui s'avère de plus en plus urgente au vu de la dégradation constante du milieu qui résulte de son assèchement. Les diverses fonctions assurées par le marais, tant écologiques qu'hydrologiques, sont de moins en moins bien remplies, entraînant la régression de certaines espèces inféodées aux zones humides. De plus, la colonisation par les ligneux, et notamment par les saules est de plus en plus importante.

Un plan de gestion devrait être réalisé pour ce site, afin de le réhabiliter et de remédier à ces dysfonctionnements.

Contacts :

Agence de l'Eau Rhin Meuse
Commune de La Francheville